

ASSEMBLÉE NATIONALE1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 565

présenté par
M. Breton
-----**ARTICLE 5 TER**

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure de "hiérarchisation" des proches est artificielle et intrusive dans la vie des familles.

Est-ce au législateur de s'immiscer dans leur intimité ? Il paraît curieux de définir un ordre a priori.

Pour toutes ces raisons, il convient de supprimer cet alinéa.